

Décision du Maire de Montaignu-Vendée N° DECRE_2024_103

Marchés de travaux de voirie et Point À Temps Automatique (PATA)

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'appel public à la concurrence publié sur le site Internet d'annonces légales <https://www.lemoniteur.fr> le 16 avril 2024,
Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) mis en ligne le 12 avril 2024 sur le profil acheteur de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr>,
Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services ;
Vu la réunion de la Commission commande publique (CCP) du 13 juin 2024 à 15h00, notamment son procès-verbal,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés de travaux pour la réalisation des prestations,*

DECIDE

ARTICLE 1

Les lots sont attribués aux entreprises ou groupements d'entreprises suivants, dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » et classées premières au regard des critères d'attribution :

- **Lot n°01 « Secteur Ouest » (communes déléguées de Boufféré, Saint Hilaire de Loulay et Montaignu)**
 - Attributaire : groupement d'entreprises composé de BLANLOEIL (44190 Clisson) – mandataire – et SOFULTRAP (85250 Saint Fulgent)
 - Montant total détail quantitatif estimatif (DQE) : 141 369,40 € HT

La proposition financière du groupement attributaire se décompose comme suit :

 - Tranche ferme : 138 073,30 € HT
 - Tranche optionnelle n°1 « rue de la Sablière » : 3 296,10 € HT
- **Lot n°02 « Secteur Est » (communes déléguées de La Guyonnière et Saint Georges de Montaignu)**
 - Attributaire : Ets EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85600 La Boissière de Montaignu)
 - Montant total détail quantitatif estimatif (DQE) : 179 868,07 € HT

La proposition financière du groupement attributaire se décompose comme suit :

 - Tranche ferme : 165 465,82 € HT
 - Tranche optionnelle n°1 « voie communale la Rondardièrre (côté bois) » : 5 148,00 € HT
 - Tranche optionnelle n°2 « cheminement piéton non défini » : 9 254,25 € HT
- **Lot n°03 « Point à temps automatique » (PATA)**
 - Attributaire : Ets EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85600 La Boissière de Montaignu)
 - Montant total détail quantitatif estimatif (DQE) : 96 452,50 € HT

ARTICLE 2

Les marchés et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur les budgets suivants :

- Montaignu-Vendée – Investissement 2315 – Opération 5201 – Service Voirie
- Montaignu-Vendée – Fonctionnement – PATA – Article 615231 – Service Voirie

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

21 JUIN 2024

S²LOW

ID : 085-200081115-20240619-DECRE_2024_103-AR

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin

Date de signature : 20/06/2024

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée